

<p>Meetings PITS 2017 Plateau Occasionnel Endurance Régularité Historique</p>

Préambule :

Le plateau Endurance de Régularité, permet de concilier dans une formule économiquement attractive accessible au plus grand nombre de pilotes et de machines:

- temps de roulage (Endurance),
- fair-play en piste (Régularité),

Le classement des Épreuves, déterminé par décompte de pénalités, est exclusif de toute notion de vitesse pure.

Toutes les pénalités en temps sont exprimées en heures, minutes, secondes.

Elles sont déterminées par référence à un temps de référence au tour choisi préalablement par chaque équipage, de sorte que la recherche de la vitesse maximale n'est jamais le critère du classement final.

1 – Organisation

Le plateau Endurance Régularité Historique est organisé par :

PITS Organisation
Pôle Mécanique d'Alès
30520 SAINT MARTIN de valgalgues

en conformité avec les Règlements de la Fédération Française du Sport Automobile (ci-après : FFSA).

3- ENGAGEMENT à une EPREUVE

Tout Pilote / Equipage désirant participer à une Épreuve doit renvoyer le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur avant la date de clôture figurant sur celui-ci, accompagné d'un chèque représentant le montant des droits d'engagement.

L'engagement ne deviendra effectif qu'après avoir été confirmé par l'organisateur.

En cas d'annulation par le concurrent après la date de clôture aucun remboursement des droits ne sera effectué.

En cas d'annulation par l'organisateur les droits seront intégralement remboursés.

L'Equipage peut être composé de 1 à 3 Pilotes.

La présence simultanée à bord de la voiture du Pilote et d'un Copilote n'est autorisée que pendant les essais.

Le coût de l'engagement sera indiqué dans le formulaire d'engagement.

4 -LICENCES

Pour pouvoir participer les Pilotes doivent être au minimum titulaires d'une licence annuelle FFSA circuit régularité.

Dans le cas contraire ils peuvent souscrire lors du meeting un titre de participation FFSA à la journée, et doivent impérativement se munir d'un simple certificat médical de non contre indication au sport automobile.

Un licence Régionale Concurrent Conducteur ou tout autre licence d'un niveau supérieur permet bien entendu de participer.

5-VOITURES ELIGIBLES

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des Catégories ci-dessous :

P1 régularité historique : voitures avant le 01-01-1968

P2 régularité historique : voitures du 01-01-1968 au 31.12.1976

P3 régularité tourisme : voitures du 01-01-1977 au 31.12.1981

Régularité Prestige : des voitures de Grand-Tourisme (GT) ou Tourisme de série à partir du 01.01.1982 (sous réserve d'acceptation)

Les Organismes se réservent la possibilité de refuser tous véhicules qui ne correspondent pas à l'esprit du plateau ou du meeting.

6- SECURITE

Equipements obligatoires pour le pilote :

Le pilote doit porter :

- Un casque adapté à la pratique du sport automobile
- Une combinaison même d'un ancien modèle
- Des gants ininflammables

Le port d'un Système de Retenue de Tête est conseillé.

Voitures :

Toutes les voitures engagées doivent être en bon état de fonctionnement et de présentation.

Elles devront Obligatoirement être équipées de :

- Un Arceau de sécurité conforme à la réglementation FFSA de l'époque
- un extincteur manuel 2 kg
- ceintures de sécurité ou harnais
-

Les voitures du type catheram ou similaires devront rouler en permanence avec les feux de croisement allumés. Les autos concernées seront en cas de doute identifiées lors des vérifications techniques.

Un anneau de remorquage, solidement arrimé au châssis est conseillé.

Le transpondeur agréé par la FFSA. sera fourni /loué par l'organisateur.

Les voitures de la catégorie **Régularité Tourisme et Prestige** à partir du 01-01-1982 peuvent ne pas être équipées d'un arceau de sécurité, même s'il reste très fortement recommandé.

6-1 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles porteront sur les points énumérés au paragraphe 6 ci-dessus et sur les points essentiels suivants :

- Etat des pneumatiques (le choix est libre)
- Fermeture du réservoir d'essence
- Fonctionnement des clignotants, stop et phares d'origine de la voiture
- Fixation de la batterie

- Fixation de l'extincteur
- Fuite apparente de liquide ou d'huile
- Etat général du véhicule

7- RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement en essence est FORMELLEMENT INTERDIT dans les stands et la pitlane. Une zone spécifique sera définie par l'organisateur et confirmée lors des contrôles administratifs et techniques.

Le stockage et/ou la présence de carburant dans les stands sont strictement interdits.

8- OPERATIONS de RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement et exclusivement, y compris lors des essais, dans la zone de ravitaillement désignée par l'organisation en accord avec le Directeur de Course.

Le stockage de l'essence se fera impérativement dans Jerrycan Racing en disposant d'un clapet anti-retour et d'une prise d'air qui pourront dans ce cas être en matière composite ininflammable ou des équipements similaires.

Les jerrycans métalliques et entonnoirs tous types sont interdits.

Chaque Equipage se verra assigner un emplacement précis de la zone pour disposer son matériel de ravitaillement qui comportera obligatoirement :

- Un extincteur en état de fonctionnement de capacité minimale 9 kg.

Pendant toute la durée du ravitaillement en carburant, le moteur doit être arrêté.

Le changement de pilote NE peut être effectué pendant ces opérations de ravitaillement.

L'équipe qui ravitaille est limitée à deux personnes au maximum, l'un au remplissage, l'autre à l'extincteur. Les personnes sont habillées d'un pantalon, de manches longues, de gants et de lunettes de protection spécifiques.

Même si le pilote ne change pas, ce dernier doit impérativement quitter la voiture pendant les opérations de ravitaillement.

En cas de non respect de ces directives une pénalité de 10 000 points sera appliquée.

9- PUBLICITÉ :

Les voitures participantes devront être identifiées conformément au plan d'identification imposé par l'Organisateur.

10- FORMAT de l'ÉPREUVE-HORAIRES

L'épreuve comporte deux phases d'essais de 30 mn chacune et une course d'endurance régularité de 2 h

Les essais se dérouleront de ...à ... et de ... à

Les vérifications techniques se dérouleront de ... h à ... h

Affichage de la liste des concurrents (pilotes et voitures) admis aux essais le àh.

Affichage de la liste des concurrents (pilotes et voitures) admis au départ de la course le àh.

Briefing des pilotes : lieu et horaire

Durée de la course(en temps h).

Ces derniers éléments seront spécifiés par un règlement spécifique à chacune des manifestations et transmis avec les formulaires d'inscriptions.

11- DEROULEMENT d'une ÉPREUVE :

Les horaires sont fixés dans le timing général du meeting PITS.

Pendant les phases d'essais les Pilotes doivent s'étalonner pour communiquer à la Direction de Course le temps de référence qui sera celui de l'équipage.

Ce temps doit être communiqué au plus tard 30 mn après la fin des

essais.

Le temps de référence ne peut être inférieur à celui d'une voiture VHC comparable sur le même circuit, majoré de 20 %

12- Procédure de départ-Ordre de départ

le départ en grille est interdit. Le départ est donné soit lancé derrière une voiture Pilote de la Direction de course, soit au sortir de la pré-grille une à une sous les ordres du starter

L'ordre de départ est déterminé par la position d'arrivée en prégrille qui n'est pas déterminée par le temps des essais ou le temps de référence.

13- Classement :

Le classement est établi par points de pénalité exprimés en Heure, Minute, Seconde.

Chaque écart d'un centième de seconde en plus ou en moins par rapport au temps de référence est décompté pour un demi-point et ce tour par tour.

Cette valeur pourra être modifiée en fonction des circonstances.

Les éventuelles pénalités infligées par le collège des commissaires ou la direction de l'Épreuve s'ajoutent au nombre de points sur l'Épreuve concernée.

En cas d'arrêt d'une Épreuve en cours sous drapeau rouge et de nouveau départ, il ne sera établi qu'un classement. (au cumul des différentes sections de l'épreuve interrompue.)

Le vainqueur est celui qui totalise le moins de points de pénalités et ainsi de suite.

Le ou les équipages impliqués dans un quelconque incident provoquant un arrêt ou l'interruption d'une Épreuve sont sanctionnés par une pénalité forfaitaire de 15000 points.

Il est promulgué un classement par catégorie et un classement général. Les voitures de la catégorie **Régularité Prestige** ne participent pas au classement général.

14- NOMBRE de TOURS MINIMUM

Un équipage qui n'aurait pas parcouru un nombre de tours au moins égal à 70 % du nombre de tours parcourus pendant l'Épreuve par la voiture ayant parcouru le plus grand nombre de tours et ayant franchie le drapeau à damier, sera tout de même classé.

Il supportera une pénalité corrélative au nombre de tours non bouclés.
La valeur de cette pénalité pourra varier en fonction des circuits ou d'autres paramètres.
Elle sera dans ce cas annoncée et affichée à l'avance.

Si ce chiffre tombait en dessous de 50 %, ou si l'auto ne franchissait pas le drapeau à damiers par ses propres moyens, l'équipage ne sera pas classé.

- Bonification au Tour

Une BONIFICATION au tour accompli peut-être attribuée. Le total de ces bonifications est déduit du total des points de pénalités.

La valeur de cette bonification pourra varier en fonction des circuits ou d'autres paramètres.

Ce point sera annoncé préalablement au meeting et affiché.

- Pénalités :

Dépassement sous safety-car = 7000 points

Dépassement de vitesse dans les stands = 7 000 points

Non respect des consignes de ravitaillement = 10 000 points

Sortie de piste et retour en course = 10 000 points

Implication dans un incident de course = 15 000 points

Changement de véhicule en course = 10 000 points

- Décompte des tours

Pour éviter une trop grande précipitation durant les opérations de ravitaillement/changement de Pilotes, les tours d'une durée supérieur à 5 mm ne seront pas pris en compte pour le classement.

Ne seront également pas pris en compte les tours effectués sous Safety-Car.

15- PANNES MECANIQUES

L'objectif du présent article est de permettre à chaque participant de bénéficier d'un temps de roulage optimum.

En cas de panne irréparable du véhicule survenant pendant les essais, ou pendant l'Épreuve, l'équipage a la possibilité pour participer à l'Épreuve

- soit, s'il a pu réparer à temps, de se présenter en pré-grille et prendre le départ normalement,

- soit de changer de véhicule s'il en dispose d'un autre répondant aux mêmes critères munie du même transpondeur et des mêmes numéros de portières (après passage et conformité au Contrôle Technique)

Cette dernière solution est pratiquée après accord écrit de la Direction de Course.

Le changement de voiture

Pendant une Épreuve, un équipage, dont la voiture est tombée en panne, peut reprendre la piste après avoir effectué une réparation satisfaisante et répondant, dans tous les cas, aux normes de sécurité et sous contrôle et accord des officiels.

16- ASSISTANCE HORAIRE

Les informations pourront être fournies à l'équipage par des membres de son équipe qui lui panneauteront des informations depuis le bord de piste.

Tout moyens de contrôle du temps, de mesure etc... y compris montre et téléphones portables sont interdits à bord de la voiture.

La présence de l'un des éléments repris ci-dessus constatée par un officiel entraîne pour l'équipage l'exclusion immédiate du classement et sans appel.

17- DIRECTION de COURSE

Le Directeur de course est l'autorité habilitée à prendre toutes décisions sportives et ses décisions sont souveraines.

18- ASSURANCE

PITS a souscrite une assurance RC organisateur de manifestation à moteur auprès de la Compagnie.....

Références :

19- REMISE des PRIX

Aucun prix en espèce n'est distribué.

Les coupes et prix seront remis en fonction des catégories.

20-RECLAMATIONS

Le plateau Endurance Régularité Historique étant animé par un sens du Fair Play, toute réclamation ne sera admise que par écrit et accompagnée d'un chèque de caution de 690 € .

21 – INTERPRETATION

Aucunes interprétations des termes du présent règlement ne seront admises.

En cas de modifications ou ajouts aux termes de ce règlement, celles ci seront communiquées par le biais d'un addendum joint à la feuille d'inscription préalable à chacun des meetings.